



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV Est

Question écrite n° 99

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le fait que la mise en service du TGV Est Lorraine est un atout fondamental pour le développement des régions traversées. C'est pourquoi il faut encourager toutes les initiatives pour assurer la promotion de cette nouvelle liaison ferroviaire. À juste titre, la SNCF a notamment multiplié les actions médiatiques pour mieux faire connaître le gain de temps considérable dont bénéficient les voyageurs. Toutefois, on reste perplexe sur un point précis. En effet, le parcours de Paris à Metz en TGV est de 1 h 22 ou 1 h 23. Or la SNCF persiste à indiquer sur les croquis communiqués à la presse un temps de parcours de 1 h 30. S'il s'agit d'arrondir à la décimale la plus proche, il conviendrait d'indiquer 1 h 20 ; s'il s'agit d'arrondir par excès aux cinq minutes les plus proches (c'est ce qui est fait pour plusieurs autres villes), il conviendrait alors d'indiquer 1 h 25. Des investissements considérables ayant été réalisés pour réduire le temps de parcours, il est surprenant que les services de la SNCF fassent croire que la durée de trajet est artificiellement plus longue de huit minutes. Du point de vue commercial, c'est tout à fait contre-productif. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique pour quelle raison la SNCF veut faire croire aux voyageurs que le temps de parcours par TGV entre Paris et Metz est plus long que la réalité.

Texte de la réponse

Dans les premières semaines de lancement, la LGV Est-Européenne a connu un vrai succès populaire. Plus de deux millions de passagers sont montés à bord des TGV entre le 10 juin et le 31 juillet, représentant une hausse de 80 % par rapport à la même période de l'année dernière. Pour préparer cet événement, la SNCF a diffusé un dossier de presse où étaient indiquées les grandes avancées offertes à la clientèle grâce à cette nouvelle ligne. Considérant les gains de temps substantiels obtenus sur les destinations des régions Est de la France, la durée des trajets entre grandes villes a constitué un point essentiel de cette communication. Le dossier de presse et les supports préparés par le service de presse de la direction de Voyageurs France Europe indiquent un temps de trajet de 1 h 25 sur Paris-Metz. Cependant, des supports de communication, réalisés avant que les horaires ne soient finement calés, ont bien été réalisés en indiquant 1 h 30 pour cette liaison. Il n'était nullement dans l'intention de la SNCF d'allonger artificiellement la durée de ce trajet, mais de présenter de manière non encore définitive, le gain offert par rapport aux 2 h 45 nécessaires auparavant. Les durées figurant sur les supports de communication sont arrondies au chiffre des cinq minutes immédiatement supérieur, afin de présenter un message clair et de ne pas communiquer sur plusieurs horaires différents (1 h 22 ou 1 h 23). Cette règle a été appliquée à toutes les destinations de la LGV Est-Européenne. La durée des trajets n'est jamais arrondie à une durée inférieure à celle indiquée sur les horaires, compte tenu du risque de poursuite encouru par la SNCF pour publicité mensongère.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 juillet 2007, page 4788

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7333